

Montréal, le 26 janvier 2022

Par courrier électronique

M^e Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande relative à la construction de la ligne à 120 kV reliant les postes Langlois et de Vaudreuil-Soulanges - Suivi administratif de la décision D-2016-106 (R-3966-2016)

Cher confrère,

Conformément à la décision D-2016-106 et en regard de l'information fournie par le Transporteur dans sa lettre du 1^{er} mai 2020, la Régie de l'énergie (la Régie) confirme par la présente la levée de la confidentialité relative aux pièces HQT-1, Document 2, annexe 1 (B-0009) et HQT-1, Document 2.1 (B-0017). Ces pièces seront par conséquent rendues publiques sur le site internet de la Régie.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml